

K. ÉLÉMENTS DES DIVISIONS SCOLAIRES RECOMMANDÉES, INSCRIPTIONS RECEVABLES, NOUVEAUX TAUX PRÉVUS DU MILLIÈME ET INCIDENCE SUR LA PERCEPTION FISCALE

La présente section donne des détails sur les éléments constituant de chacune des 21 divisions scolaires recommandées. On peut trouver d'abord les listes des entités municipales, des divisions scolaires ou des parties de celles-ci qui constituent les nouvelles divisions scolaires. Elles sont regroupées par districts de gouvernement local, municipalités rurales, villages, villes et divisions scolaires, si approprié. Dans les régions rurales, les nouvelles divisions scolaires suivent le plus possible les limites municipales afin de s'assurer que ces configurations sont simples et avantageuses. Lorsque les municipalités ou les divisions scolaires sont incluses dans leur totalité, le nom figure sans astérisque. Les municipalités ou les divisions scolaires partielles sont indiquées par un astérisque (*) et elles se retrouveront donc dans au moins deux nouveaux regroupements de divisions. Les municipalités ont été divisées seulement dans quelques cas, lorsqu'il était nécessaire de tenir compte de liens logiques ou de maintenir des relations de longue durée.

Dans les tableaux, les noms des divisions ou districts scolaires existants et touchés sont précisés : ils sont accompagnés de la partie de leur inscription recevable qui passerait aux nouvelles divisions scolaires. Pour déterminer l'incidence prévue sur les taux du millième de la taxe spéciale, nous avons regroupé les parties appropriées de la taxe spéciale des divisions touchées. Lorsque les divisions scolaires ne sont pas intégrées au complet, il est nécessaire de répartir la taxe spéciale. Cette estimation a été faite en fonction des nombres d'élèves, c'est-à-dire si la moitié des élèves d'une division existante doit être incorporée dans la nouvelle division, alors la moitié de la taxe spéciale perçue dans la division existante a aussi été calculée dans les besoins totaux en taxe spéciale de la nouvelle division.

Le tableau indique les taux du millième de la taxe spéciale pour chacune des anciennes divisions scolaires ou parties de celles-ci, ainsi qu'un taux prévu du millième pour la nouvelle division intégrée.

Il convient de noter que ce taux du millième suppose le regroupement des coûts de toutes les divisions existantes. Aucun facteur n'est prévu pour des économies qui pourraient être réalisées grâce à l'intégration.

Dans les régions rurales, on prévoit que le taux pondéré réel se rapprocherait du taux prévu, puisque la plus grande partie des économies réalisées par suite de la réduction du nombre des divisions scolaires devrait être réorientée vers d'autres services d'éducation, plutôt que de constituer réellement des économies. En ce qui concerne les recommandations pour Winnipeg, le nouveau taux prévu du millième devrait être élevé, puisqu'il englobe toutes les dépenses actuelles. Il est clair qu'il existe de réelles possibilités de faire des gains en éducation et des économies en réduisant le nombre de divisions scolaires de Winnipeg. Par conséquent, si les recommandations sont rapidement mises en oeuvre, les taux du millième qui en résulteront devraient être en réalité moins élevés que les taux pondérés indiqués pour les quatre divisions remaniées. De combien sera la réduction du taux de la taxe spéciale dépendra du succès et de l'importance de la rationalisation, ainsi que de la volonté des personnes qui en sont responsables.

Les taux de taxe spéciale des divisions et districts intégrés pour former les deux nouvelles divisions du Nord ne font pas l'objet de la péréquation. Compte tenu des arrangements financiers uniques de chaque localité, ils devraient continuer d'être calculés et perçus séparément. Ce serait aussi le cas pour Pine Falls et Pinawa, où les taux seraient intégrés dans la division scolaire d'Agassiz-Lord Selkirk même si les arrangements financiers étaient différents. Les taxes ne sont pas perçues dans ces localités sur la même base que dans le reste de la province.

L'école Falcon Beach serait transférée de la Division scolaire Frontier à la Division scolaire du sud-est. Parce que les propriétés dans cette région sont situées dans le parc provincial de Whiteshell et que l'évaluation périodique et la perception fiscale ne s'appliquent pas encore, des arrangements financiers distincts seraient nécessaires. Bien qu'on en tienne compte, le nombre de ses élèves n'a pas été inclus dans l'inscription recevable de la Division scolaire du sud-est pour éviter de fausser le taux du millième. De même, la localité de Shilo est déjà intégrée dans la division scolaire de Brandon, mais l'évaluation vient juste d'être terminée et elle n'est pas encore disponible. Par conséquent, ni l'évaluation ni les nombres d'inscriptions recevables sont inclus dans les chiffres de Brandon, afin d'éviter de créer des estimations trompeuses.

Les deux dernières colonnes de chaque tableau montrent le changement du taux du millième de la taxe spéciale pour chacun des éléments précédents et une estimation de l'incidence sur une tranche de 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle. Cette information permettra d'évaluer les conséquences des changements sur la perception fiscale. On a choisi une tranche de 10 000 \$ de valeur immobilière plutôt que le prix moyen d'une maison, parce que la valeur des biens immobiliers varie dans tout le Manitoba. Quiconque souhaite connaître l'incidence de ces

changements sur son compte de taxe n'a qu'à multiplier le facteur indiqué dans la dernière colonne par la valeur marchande de sa maison divisée par 10.

La Commission tient à préciser que même si la meilleure information disponible a été utilisée pour effectuer ces calculs, elle a dû faire de nombreuses estimations et interpolations lorsqu'il a fallu répartir les régions et les taxes spéciales. Par conséquent, il est possible qu'il y ait des variations, mais celles-ci ne devraient pas modifier considérablement les taux prévus du millième.

Division scolaire du nord-ouest de Winnipeg n° 1

La division recommandée comprend :

- toute la Division scolaire de Seven Oaks n° 10;
- la partie de la Division scolaire de Winnipeg n° 1 qui exclut Elmwood et la partie sud de la rivière Assiniboine (quartier n° 1);
- la partie de St. James-Assiniboia couramment appelée Brooklands;
- les deux parties de la municipalité rurale de West Saint-Paul qui font maintenant partie de la Division scolaire d'Interlake n° 21.

Évaluation totale disponible : 3 939 378 467 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Winnipeg n° 1	22 102,6	61 405 658 \$	20,31	19,46	-0,85	-3,82 \$
(Région de Brooklands seulement)	260,5	554 706 \$	13,51		+5,95	+26,78 \$
*St. James-Assiniboia n° 2						
Seven Oaks n° 10	9 033,1	14 686 847 \$	17,51		+1,95	+8,77 \$
Total	31 396,2	76 647 211 \$	-	-	-	-

Division scolaire du sud-ouest de Winnipeg n° 2

La division recommandée comprend :

- la Division scolaire St. James-Assiniboia n° 2, à l'exclusion de Brooklands;
- toute la Division scolaire d'Assiniboine sud n° 3;
- toute la Division scolaire de Fort Garry n° 5;
- la partie de la Division scolaire de Winnipeg n° 1 située au sud de la rivière Assiniboine (quartier n° 1);
- la partie de la ville de Winnipeg qui fait maintenant partie de la Division scolaire d'Interlake n° 21;
- la partie de Saint-Norbert de la Division scolaire de Rivière Seine n° 14.

Évaluation totale disponible : 4 475 791 220 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Winnipeg n° 1	6 605,4	18 351 188 \$	20,31	15,89	-4,42	-19,89 \$
*St. James-Assiniboia n° 2	9 129,6	19 440 555 \$	13,51		+2,38	+10,71 \$
Assiniboine sud n° 3	6 591,9	14 389 055 \$	16,74		-0,85	-3,82 \$
Fort Garry n° 5	6 781,5	17 520 444 \$	16,36		-0,47	-2,11 \$
*Rivière Seine n° 14	1 372,3	1 426 080 \$	14,72		+1,17	+5,26 \$
Total	30 480,7	71 127 322 \$	-	-	-	-

Division scolaire du sud-est de Winnipeg n° 3

La division recommandée comprend :

- toute la Division scolaire de Norwood n° 8;
- toute la Division scolaire de Saint-Vital n° 6;
- la partie de la Division scolaire de Saint-Boniface n° 4 située dans la ville de Winnipeg
- la partie de la municipalité rurale de Springfield au sud-ouest de l'autoroute n° 1 qui fait actuellement partie soit de la Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12 ou de la Division scolaire de Saint-Boniface n° 4;
- la partie nord de la municipalité rurale de Ritchot à l'est de la Rivière Rouge, y compris les villes d'Île-des-Chênes et de Saint-Adolphe qui font actuellement partie de la Division scolaire de la Rivière Seine n° 14;
- la partie nord-ouest de la municipalité rurale de Taché, y compris la ville de Lorette qui fait actuellement partie de la Division scolaire de la Rivière Seine n° 14.

Évaluation totale disponible : 1 849 674 219 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Saint-Boniface n° 4	5 782,5	10 001 431 \$	15,02	16,04	+1,02	+4,59 \$
Saint-Vital n° 6	9 710,6	14 940 991 \$	16,03		+0,01	+0,04 \$
Norwood n° 8	1 238,1	2 841 095 \$	14,68		+1,36	+6,12 \$
*Rivière Seine n° 14	1 815,1	1 886 234 \$	14,72		+1,32	+5,94 \$
Total	18 546,3	29 669 751 \$	-	-	-	-

Division scolaire du nord-est de Winnipeg n° 4

La division recommandée comprend :

- toute la Division scolaire de River East n° 9 (une partie de la ville de Winnipeg, la municipalité rurale de Saint-Paul est et la partie sud de la municipalité rurale de St. Clements);
- Elmwood (de la division scolaire de Winnipeg n° 1);
- la partie de la Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12 située dans la ville de Winnipeg;
- la partie de la municipalité rurale de Springfield au nord-est de l'autoroute n° 1 qui fait maintenant partie soit de la Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12 ou de la Division scolaire de Saint-Boniface n° 4.

Évaluation totale disponible : 2 096 917 075 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Winnipeg n° 1	1 874,5	5 207 754 \$	20,31	16,55	-3,76	-16,92 \$
River East n° 9	12 792,7	18 483 867 \$	15,83		+0,72	+3,24 \$
*Transcona-Springfield n° 12	8 093,5	11 010 997 \$	14,40		+2,15	+9,67 \$
Total	22 760,7	34 702 618 \$	-	-	-	-

Division scolaire du Sud-Est n° 5**District de gouvernement local :** Piney, *Reynolds, Stuartburn**Municipalités rurales :** De Salaberry, Franklin, Hanover, La Broquerie, Montcalm, *Ritchot, Sainte-Anne, *Taché**Villages :** Niverville, Saint-Pierre-Jolys, Sainte-Anne**Villes :** Emerson, Steinbach**Évaluation totale disponible :** 684 343 839 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Rivière Seine n° 14	1 574,4	1 636 101 \$	14,72	11,90	-2,82	-12,69 \$
Hanover n° 15	5 386,7	3 625 484 \$	9,84		+2,06	+9,27 \$
Boundary n° 16	715,4	1 354 758 \$	16,09		-4,19	-18,85 \$
*Rivière Rouge n° 17	1 053,3	1 351 047 \$	12,10		-0,20	-0,90 \$
Sprague n° 2439	147,0	178 722 \$	16,76		-4,86	-21,87 \$
Total	8 876,8	8 146 112 \$	-	-	-	-
*Frontier (École Falcon Beach)	42,0	-	-	-	-	-

Division scolaire du Centre sud n° 6**Municipalités rurales :** *Grey, *Ritchot, Dufferin, Macdonald, Morris, Rhineland, Roland, Stanley, Thompson**Villages :** Gretna, Plum Coulee**Villes :** Altona, Carman, Morden, Morris, Winkler**Évaluation totale disponible :** 828 117 634 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Rivière Seine n° 14	159,5	165 750 \$	14,72	13,02	-1,70	-7,65 \$
*Rivière Rouge n° 17	87,5	112 235 \$	12,10		+0,92	+4,14 \$
Rhineland n° 18	1 382,5	1 342 872 \$	10,90		+2,12	+9,54 \$
Morris-Macdonald n° 19	1 585,7	2 335 893 \$	12,28		+0,74	+3,33 \$
Midland n° 25	1 587,4	2 496 300 \$	15,32		-2,30	-10,35 \$
Garden Valley n° 26	2 714,4	2 312 583 \$	12,22		+0,80	+3,60 \$
Western n° 47	1 353,2	2 015 900 \$	17,53		-4,51	-20,29 \$
Total	8 870,2	10 781 533 \$	-	-	-	-

Division scolaire du Centre sud-ouest n° 7

Municipalités rurales : Argyle, *Grey, Lorne, Louise, Pembina, Roblin, *South Cypress, South Norfolk, Strathcona, Victoria

Villages : Cartwright, Crystal City, Glenboro, Manitou, Notre-Dame-de-Lourdes, Pilot Mound, Somerset, Saint-Claude, Treherne

Évaluation totale disponible : **308 020 916 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millièbre prévu	Changement prévu du taux du millièbre	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millièbre			
Tiger Hills n° 29	1 203,7	2 177 315 \$	18,97	18,28	-0,69	-3,10 \$
Mountain n° 28	1 148,0	1 676 402 \$	19,00		-0,72	-3,24 \$
Pembina Valley n° 27	886,1	1 700 399 \$	20,15		-1,87	-8,41 \$
*Turtle Mountain n° 44	23,5	48 023 \$	22,87		-4,59	-20,65 \$
*Souris Valley n° 42	16,0	28 398 \$	16,87		+1,41	+6,34 \$
Total	3 277,3	5 630 537 \$	-	-	-	-

Division scolaire du Sud-Ouest n° 8

Municipalités rurales : Albert, Archie, Arthur, Brenda, Cameron, Edward, Glenwood, Morton, Oakland, Pipestone, Riverside, Sifton, Turtle Mountain, Wallace, Whitewater, Winchester, *Woodworth

Villages : Elkhorn, Waskada, Wawanesa

Villes : Boissevain, Deloraine, Hartney, Killarney, Melita, Oak Lake, Souris, Virden

Évaluation totale disponible : **548 794 630 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millièbre prévu	Changement prévu du taux du millièbre	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millièbre			
Fort-la-Bosse n° 41	1 727,6	3 430 322 \$	16,49	18,46	+1,97	+8,86 \$
*Souris Valley n° 42	1 116,5	1 981 633 \$	16,87		+1,59	+7,15 \$
Antler River n° 43	931,0	2 225 539 \$	17,78		+0,68	+3,06 \$
*Turtle Mountain n° 44	1 220,7	2 494 553 \$	22,87		-4,41	-19,84 \$
Total	4 995,8	10 132 047 \$	-	-	-	-

Division scolaire de Brandon n° 9Municipalités rurales : Cornwallis, *Elton, *North Cypress, *South Cypress, WhiteheadVille : BrandonÉvaluation totale disponible : **752 214 559 \$** (ce qui exclut la région de Shilo qui est actuellement évaluée)

(Les inscriptions recevables n'incluent pas les élèves de Shilo.)

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réal 1994		Nouveau taux du millièbre prévu	Change-ment prévu du taux du millièbre	Change-ment de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millièbre			
Brandon n° 40	7 424,2	8 795 300 \$	11,77	11,69	-0,08	-0,36 \$
Total	7 424,2	8 795 300 \$	-	-	-	-

Division scolaire de Yellowhead n° 10District de gouvernement local : Park (sud)Municipalités rurales: Birtle, Blanshard, Boulton, Clanwilliam, Daly, Ellice, *Elton, Hamiota, Harrison, Miniota, Minto, Odanah, Rossburn, Russell, Saskatchewan, Shellmouth, Shoal Lake, Silver Creek, Strathclair, *WoodworthVillages : Binscarth, Erickson, Hamiota, Rossburn, Shoal Lake, Saint-LazareVilles : Birtle, Minnedosa, Rapid City, Rivers, RussellÉvaluation totale disponible : **465 033 291 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réal 1994		Nouveau taux du millièbre prévu	Change-ment prévu du taux du millièbre	Change-ment de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millièbre			
Pelly Trail n° 37	1 023,1	1 863 855 \$	18,07	15,88	-2,91	-9,85 \$
Birdtail River n° 38	1 366,7	2 318 523 \$	16,06		-0,18	-0,81 \$
Rolling River n° 39	2 119,0	3 205 019 \$	15,30		+0,58	+2,61 \$
Total	4 508,8	7 387 397 \$	-	-	-	-

Division scolaire de Beautiful Plains-Pine Creek n° 11

District de gouvernement local : *Alonsa

Municipalités rurales : Glenella, Lakeview, Langford, Lansdowne, McCreary, *North Cypress, North Norfolk, Rosedale, Westbourne

Villages : MacGregor, McCreary

Villes : Carberry, Gladstone, Neepawa

Évaluation totale disponible : **327 550 270 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Portage-la-Prairie n° 24	36,5	49 359 \$	12,75	14,17	+1,42	+6,39 \$
Pine Creek n° 30	1 408,5	1 683 000 \$	14,08		+0,09	+0,40 \$
Beautiful Plains n° 31	1 666,4	2 302 585 \$	13,64		+0,53	+2,38 \$
*Turtle River n° 32	638,4	606 464 \$	14,91		-0,74	-3,33 \$
Total	3 749,8	4 641 408 \$	-	-	-	-

Division scolaire de Portage-la-Prairie n° 12

Municipalité rurale : Portage-la-Prairie

Ville : Portage-la-Prairie

Évaluation totale disponible : **376 213 510 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*White Horse Plain n° 20	31,5	53 080 \$	14,62	12,87	-1,75	-7,87 \$
*Portage-la-Prairie n° 24	3 541,6	4 789 320 \$	12,75		+0,12	+0,54 \$
Total	3 573,1	4 842 400 \$	-	-	-	-

Division scolaire d'Interlake-White Horse Plain n° 13

Municipalités rurales : Cartier, Rockwood, Rosser, Saint-François-Xavier, *Saint-Laurent, Woodlands

Villages : Teulon

Villes : Stonewall

Évaluation totale disponible : **416 791 090 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*White Horse Plain n° 20	1 012,7	1 706 494 \$	14,62		-2,51	-11,29 \$
Interlake n° 21	3 345,6	3 342 801 \$	10,91	12,11	+1,20	+5,40 \$
Total	4 358,3	5 049 295 \$	-	-	-	-

Division scolaire d'Agassiz-Lord Selkirk n° 14

Districts de gouvernement local : Alexander, Pinawa, *Reynolds

Municipalités rurales Brokenhead, Lac-du-Bonnet, *St. Andrews, *St. Clements, Victoria Beach, Whitemouth

Villages : Garson, Lac-du-Bonnet, Powerview

Villes : Beauséjour, Selkirk

Évaluation totale disponible : **865 980 820 \$** (n'inclut pas Pinawa et Pine Falls)

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
Lord Selkirk n° 11	4 506,8	5 851 001 \$	10,87		+0,39	+1,75 \$
Agassiz n° 13	2 728,4	3 903 957 \$	11,93	11,26	-0,67	-3,01 \$
Total	7 235,2	9 754 958 \$	-	-	-	-
Pine Falls n° 2155	155,5	-	-	-	-	-
Whiteshell n° 2408	378,0	928 999 \$	45,68	45,68	-	-

Division scolaire de Lakeshore-Evergreen n° 15

Districts de gouvernement local : Armstrong, Fisher, Grahamdale

Municipalités rurales : Bifrost, Coldwell, Eriksdale, Gimli, Siglunes, *St. Andrews

Villages : Arborg, Dunnottar, Riverton

Villes : Gimli, Winnipeg Beach

Évaluation totale disponible : 371 276 180 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millièbre prévu	Changement prévu du taux du millièbre	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millièbre			
Evergreen n° 22	1 742,2	3 182 401 \$	12,29	11,94	-0,35	-1,57 \$
Lakeshore n° 23	1 456,6	1 252 317 \$	12,06		-0,12	-0,54 \$
Total	3 198,8	4 434 718 \$	-	-	-	-

Division scolaire des Parcs n° 16

Districts de gouvernement local : *Alonsa, *Mountain (sud), Park

Municipalités rurales : Dauphin, Ethelbert, Gilbert Plains, Grandview, Hillsburg, Lawrence, Mossey River, Ochre River, Shell River, Sainte-Rose

Villages : Ethelbert, Gilbert Plains, Sainte-Rose-du-Lac, Winnipegosis

Villes : Dauphin, Grandview, Roblin

Territoire non organisé : Région de Camperville

Évaluation totale disponible : 349 670 510 \$

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millièbre prévu	Changement prévu du taux du millièbre	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millièbre			
*Turtle River n° 32	496,5	471 660 \$	14,91	15,15	+0,24	+1,08 \$
Dauphin-Ochre n° 33	2 083,8	2 405 147 \$	14,04		+1,11	+4,99 \$
*Duck Mountain n° 34	811,5	779 567 \$	20,23		-5,08	-22,86 \$
Intermountain n° 36	1 268,5	1 640 849 \$	14,23		+0,92	+4,14 \$
Total	4 660,3	5 297 223 \$	-	-	-	-

Division scolaire de Swan Valley n° 17Districts de gouvernement local : Mountain (nord), *Mountain (sud)Municipalités rurales : Minitonas, Swan RiverVillages : Benito, Bowsman, MinitonasVille : Swan RiverÉvaluation totale disponible : **147 023 840 \$**

Division ou district scolaire existant touché	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réal 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement prévu du taux du millième	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
		Taxe spéciale	Taux du millième			
*Duck Mountain n° 34	36,0	34 583 \$	20,23	17,44	-2,79	-12,55 \$
Swan Valley n° 35	1 940,8	2 529 203 \$	17,94		-0,50	-2,25 \$
Total	1 976,8	2 563 786 \$	-	-	-	-

Division scolaire du nord du Manitoba n° 18

La Division scolaire du nord du Manitoba se compose des trois divisions et districts scolaires existants qui sont situés à Le Pas, à Flin Flon et à Snow Lake.

Division ou district scolaire existant touché	Tranche - Évaluation totale	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réal 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
			Taxe spéciale	Taux du millième		
Flin Flon n° 46	75 569 210 \$	1 582,0	2 298 707 \$	30,42	30,42	0,00 \$
Kelsey n° 45	137 785 790 \$	1 884,3	2 095 574 \$	15,21	15,21	0,00 \$
Snow Lake n° 2309	6 035 400 \$	252,6	548 010 \$	90,80	90,80	0,00 \$
Total	219 390 400 \$	3 718,9	4 942 291 \$	-	-	-

Division scolaire de Northern Lights n° 19

La Division scolaire de Northern Lights se compose des divisions et districts scolaires qui sont situés à Thompson, à Leaf Rapids, à Lynn Lake et à Churchill.

Division ou district scolaire existant touché	Tranche - Évaluation totale	Partie de l'inscription recevable de 1993	Réel 1994		Nouveau taux du millième prévu	Changement de taxe prévu par 10 000 \$ de valeur de propriété résidentielle
			Taxe spéciale	Taux du millième		
Churchill n° 2264	17 022 870 \$	221,5	375 000 \$	22,03	22,03	0,00 \$
Leaf Rapids n° 2460	15 485 020 \$	394,2	795 713 \$	51,39	51,39	0,00 \$
Lynn Lake n° 2312	2 198 010 \$	258,7	87 259 \$	39,70	39,70	0,00 \$
Mystery Lake n° 2355	176 636 150 \$	3 476,5	3 560 796 \$	20,16	20,16	0,00 \$
Total	211 342 050 \$	4 350,9	4 818 768 \$	-	-	-

Division scolaire Frontier n° 20

Évaluation totale disponible : **60 841 310 \$**

Inscriptions recevables : **2 425,2**

Comme aucun montant d'évaluation n'était inclus antérieurement dans une division scolaire, l'évaluation de Frontier serait modifiée considérablement. Toutefois, les gouvernements financent la plus grande partie du budget de Frontier, de sorte qu'un nouveau taux du millième sera déterminé suivant ses présentations budgétaires.

Division scolaire franco-manitobaine n° 21

Cette division existe depuis septembre 1994 et les présentes recommandations ne la concernent pas directement. La Division scolaire franco-manitobaine ne fixe pas ses propres taux du millième et elle ne perçoit pas de taxe spéciale. Les taux de taxe spéciale sont ceux fixés par la division de provenance où sont situées les écoles francophones. Voir la Gestion des écoles francophones (Chapitre V,10) à la page 106 du présent rapport pour obtenir de plus amples détails.